



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E177992

VALABLE JUSQU'AU

01/07/2027

ÉDITÉ LE

03/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2018

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 16/01/2024
164 100

Raison sociale : CORDON JOSE

LE POIRIER BILLOT
61250 ECOUVES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALENCON 2003A00230

Téléphone : 02 33 28 99 15

Fax : 02 33 31 83 29

Portable : 06 89 69 42 06

Siret : 839 338 613 00012

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6149800-1

Site Internet :

E-mail : cordon.jose@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F12607W1244000/001 503421/31

Responsabilité légale :

CORDON JOSE GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000/001 503421/31

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	16/05/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	20/03/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/05/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	18/06/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	20/03/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.